



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 27 1983

S/15797
26 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/DA COLLECTION~~

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2445ème séance, le 26 mai 1983, après l'adoption de la résolution 531 (1983), le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante :

"En ce qui concerne la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, j'ai été habilité à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire ci-après touchant ladite résolution :

'Comme on le sait, il est dit au paragraphe 26 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (S/15777) que, "Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient". Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité.'
